

# Club Omnisports des Ulis

Membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports  
Déclaré le 4 Mai 1977 sous le N° 1985 / N° d'agrément D.D.J.S. 91 S 157

## SECTION NATATION

### REGLEMENT : ADDITIF COMPETITION

- Avec votre accord, votre enfant s'inscrit dans un groupe pratiquant la compétition. **Il s'engage donc à participer à un projet sportif qui implique qu'il vienne régulièrement aux cours et participe aux compétitions.**
- Le port du bonnet du club est obligatoire pour les compétitions.
- Un planning annuel des compétitions officielles est remis en début d'année. La participation aux meetings se fait sur invitation un mois à l'avance. Ces dates sont communiquées aux nageurs concernés.
- Les nageurs et leurs parents sont informés de leur participation aux compétitions par **CONVOCATION REMISE AUX NAGEURS**, à l'entraînement, une dizaine de jours à l'avance.
- Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant lors des réunions sportives. Dans le cas où ils seraient dans l'impossibilité, ils sont priés d'en avertir le club.
- **Chaque engagement de chaque nageur implique une participation financière du club.**
- Si les nageurs ne peuvent pas participer à la compétition, ils doivent **DES RECEPTION**, rendre la convocation, en notant le motif de leur absence.
- Les enfants absents pour blessure ou maladie sont tenus de prévenir et d'en avertir le club ou l'entraîneur dès que possible et dans tous les cas avant le début de la compétition, et de fournir un **certificat médical** dans les **24 heures au plus tard**.
- Si l'une de ces règles n'est pas respectée les parents seront redevables **du prix des engagements et d'une éventuelle amende infligée au club pour forfait**.

-----  
Je soussigné (e) **NOM** : .....  
**Prénom** : .....

reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement spécifique des compétitions

- noter le nom de l'enfant s'il est différent .....